

## **Règlement jeu concours Printemps – La Belle Parfumerie**

### **ARTICLE 1er**

WEBEDIA au capital de 55 500 euros, dont le siège social est situé 3, avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 106 520 00015, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat pour Printemps à compter du vendredi 24 janvier au samedi 15 février 2014 à 23h59.

### **ARTICLE 2**

Ce jeu est annoncé et accessible sur le site <http://www.puretrend.com/labelleparfumerie>

### **ARTICLE 3**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse), la Suisse, la Belgique, à l'exclusion du personnel de Webedia et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (c'est-à-dire : les parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement. Webedia se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de justification de cette autorisation.

### **ARTICLE 4**

Principes du jeu : Participation à un tirage au sort via un formulaire d'inscription.

Le gagnant est désigné par tirage au sort et remporte une carte cadeau Printemps d'une valeur de 100 € à valoir dans les magasins Printemps.

#### **Conditions générales d'utilisation de la Carte Cadeau Printemps**

*La Carte Cadeau Printemps est valable 12 mois à compter de sa date d'activation en caisse dans l'un des magasins Printemps (date d'achat de la carte). Elle n'est pas nominative. Cette Carte Cadeau d'un montant libre compris entre 15 euros et 250 euros peut être utilisée une ou plusieurs fois dans la limite du solde disponible.*

*Pour un même achat, plusieurs cartes cadeaux peuvent être cumulées dans la limite de 3 000 euros. Le solde de la carte et sa date de fin de validité sont consultables aux caisses et/ou à l'espace Printemps Services des magasins Printemps. Elle est utilisable dans tous les magasins Printemps et les espaces Printemps Voyages, hors magasins aéroports et prestations de services (restauration, alimentation, librairie...), en France métropolitaine. Cette Carte Cadeau Printemps ne peut être ni échangée, ni rechargée, ni revendue, ni remboursée, même partiellement, ni portée au crédit de toute autre carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'un escompte et ne peut donner lieu à aucun rendu de monnaie. La Carte Cadeau Printemps n'est ni remplacée, ni remboursée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Pour utiliser votre carte cadeau en magasin, veuillez la présenter en caisse et compléter si nécessaire avec le moyen de paiement de votre choix accepté par le magasin Printemps (sauf la Carte Printemps et la Carte Printemps Suprême).*

*Carte Cadeau émise par Printemps S.A.S. au capital de 110 563 160 € - 102, rue de Provence 75009 PARIS- RCS PARIS 503 314 767*

Il y aura 20 gagnants.

Afin de valider sa participation, l'internaute doit renseigner son Nom, Prénom, adresse e-mail, adresse postale, ville, code postale valident ainsi que son souhait ou non de recevoir la Newsletter Printemps.

Dans le cas où un fournisseur modifierait un des lots mis en jeu, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois, la société organisatrice s'efforcera de le remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par personne. Cette mesure est destinée à permettre à chacun des membres d'un même foyer de participer au jeu.

## **ARTICLE 5**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

Webedia  
3, avenue Hoche, Hall 1, 5<sup>ème</sup> étage  
75008 Paris

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Remboursement des frais de participation :

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :

Pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,61 € correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

Conditions au remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier des remboursements de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande ou, dès la disponibilité des documents concernés :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## **ARTICLE 6**

Les gagnants seront prévenus par courrier électronique. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un gagnant ne répondait pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué.

Les noms et prénoms des gagnants pourront être obtenus en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à Webedia à l'adresse indiquée ci-dessous, dans le mois suivant le tirage.

Webedia  
3, avenue Hoche, Hall 1, 5<sup>ème</sup> étage  
75008 Paris

## **ARTICLE 7**

Les organisateurs se réservent le droit de publier on et off-line les noms, prénoms et ville ainsi que le lot remporté par les gagnants, sans que cela ne leurs confère d'autres droits que la remise du lot. Pour la remise du lot à un participant de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

## **ARTICLE 8**

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'opérateur de ce jeu :

Webedia  
3, avenue Hoche, Hall 1, 5<sup>ème</sup> étage  
75008 Paris

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées auprès des participants pourront être utilisées par Webedia ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

## **ARTICLE 9**

Webedia ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, Webedia décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé d'enchère ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de Webedia en ce qui concerne le gain.

## **ARTICLE 10**

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

Des additifs, ou en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'Etude d'huissiers dépositaire du présent règlement.

## **ARTICLE 11**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

## **ARTICLE 12**

Le présent règlement est déposé chez Maître Jean-Louis Hauguel, Huissier de Justice, 14, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'opérateur de ce jeu pour le compte de l'Organisateur, à l'adresse suivante :

Webedia  
3, avenue Hoche, Hall 1, 5<sup>ème</sup> étage  
75008 Paris

Les timbres seront remboursés au tarif lent sur simple demande.